



**COMMUNE DE
DOMALAIN**
(Ille et Vilaine)

Séance du mardi 11 juin 2019

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le onze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 04 juin 2019.

Présents : M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOTTE Monique, Mme CHEVRIER Christine, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, M. FOLLIOU Philippe, Mme DUFLOS Béatrice, M. HUET François, M. VETIER Anthony, M. SUBIRY Anthony.

Nombre de conseillers	: 19
En exercice	: 18
Présents	: 15
Pouvoirs	: 00
Votants	: 15

Absents excusés : Mme FURON Maryse, Mme LIGOT Brigitte

Absent : M. BOULANGER Jean-François

Secrétaire de séance : M. SUBIRY Anthony

Le procès-verbal de la séance du conseil du 06 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES, BUDGET

2019.06.01. Facturation du coût de réparation d'une jardinière

AFFAIRES FONCIERES, DOMAINE ET PATRIMOINE

2019.06.02. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – site du Plessis – vente de terrains à Maisons Rennaises

2019.06.03. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

INTERCOMMUNALITE, AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

2019.06.04. Service commun d'instruction des A.D.S : convention de service d'application du droit des sols – avenant n°3

FONCTION PUBLIQUE

2019.06.05. Protection sociale des agents territoriaux : participation employeur

CULTURE

2019.06.06. Centre social de la Guerche de Bretagne : convention 2019-2020

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION FAITE AU MAIRE (ARTICLES L2122-22 ET L2122-23

1. Devis QUARTA

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. CIS de Domalain
2. ZA Vague de la Noé
3. Accotements communaux
4. Fête de la musique
5. Fête de la Commune
6. Réunion de la Commission Urbanisme
7. Réunion de la Commission Fleurissement
8. Ouverture des plis marché de voirie

FINANCES, BUDGET

2019.06.01. Facturation du coût de réparation d'une jardinière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la commune a accidentellement abimé une jardinière rue Brune. Celui-ci s'est présenté à la mairie afin de prendre en charge le coût de réparation. Ci-après le détail du calcul :

Heures main d'œuvre	Coût horaire main d'œuvre	Coût Total
3h00	17.25 €	51.75 €

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Facturer la somme de 51.75 € correspondant au coût de réparation de la jardinière à la personne responsable ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision, notamment le certificat administratif désignant la personne responsable.**

Vote : pour : 14, contre : 00, abstention : 00

Arrivée de M. Daniel TESSIER

AFFAIRES FONCIERES, DOMAINE ET PATRIMOINE

2019.06.02. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – site du Plessis – vente de terrains à Maisons Rennaises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 13 novembre 2018, il avait été décidé de vendre les parcelles 40, 41 et 42 sur le site du Plessis à Néotoa pour 15 000.00 € HT (5 000 €/parcelle).

Le projet était le suivant : construction de 3 maisons individuelles en locatif social (2 PLUS, et 1 PLAi), sous la typologie suivante : 3T4 de 85m² avec un garage de 18m² chacun. La performance thermique se conforme à la RT 2012-10%.

Par courriel en date du 02 mai 2019, Néotoa informe faire appel au constructeur de maisons individuelles Maisons Rennaises pour réaliser ce projet. Le constructeur sera donc acheteur et revendra ensuite le projet fini à Néotoa.

Maisons Rennaises propose également à la Commune de Domalain 3T4 de 85m² avec un garage de 18m² chacun et 5 000.00 € HT pour chaque parcelle.

Il convient de modifier la délibération 2018.11.04 puisqu'il y a un nouvel acquéreur.

Vu le C.G.C.T.,

Vu le budget communal,

Vu la proposition de Néotoa en date du 30 octobre 2018,

Vu la délibération 2018.11.04,

Considérant le changement d'acquéreur,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à bulletin secret) de :

- **Accepter la proposition de Maisons Rennaises détaillée ci-dessus (5 000.00 € HT pour chacun des lots 40, 41 et 42 de la ZAC le Plessis/les Cerisiers – site du Plessis) ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 14, contre : 01, abstention : 00

2019.06.03. ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cession d'un terrain situé en zone d'aménagement concerté doit s'accompagner d'un cahier des charges indiquant le nombre de mètre carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée (article L. 311-6 du Code de l'urbanisme).

Ce document complète le règlement qui énonce les règles de construction (zone 1 AUZ). Le Cahier des Charges de Cession des Terrains est une pièce administrative devant être produite pour l'instruction des permis de construire et pour la signature des actes de vente des terrains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les CCCT pour les lots suivants :

LOTS	Surface de plancher m ²	Acquéreurs
SITE LES CERISIERS		
8	220	Pihourd/Lemercier
SITE LE PLESSIS		
40	220	Maisons Rennaises
41	220	Maisons Rennaises
42	220	Maisons Rennaises

Vu le C.G.C.T.,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-4 et suivants et L311-1 et suivants,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Approuver les CCCT ci-dessus de la ZAC multi-sites "Les Cerisiers/Le Plessis" joints en annexe ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces CCCT et tous les documents s'y rapportant.

Vote : pour : 15, contre : 00, abstention : 00

INTERCOMMUNALITE, AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

2019.06.04. Service commun d'instruction des A.D.S : convention de service d'application du droit des sols – avenant n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 9 de la convention d'ADS est modifié afin :

- D'arrêter le coût unitaire de l'équivalent PC à la somme de 185€ pour l'exercice 2018 et le prévisionnel de l'exercice 2019 ;
- De déléguer au Bureau Communautaire la décision de l'évolution des tarifs jusqu'à la concurrence de 200€/EPC ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Accepter la modification de la convention du service commun d'instruction des A.D.S ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Vote : pour : 15, contre : 00, abstention : 00

FONCTION PUBLIQUE

2019.06.05. Protection sociale des agents territoriaux : participation employeur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 03 décembre 2013, il avait été décidé de faire bénéficier les agents communaux de la participation employeur à la prévoyance (garantie maintien de salaire en cas d'arrêt de travail supérieur à 3 mois). La participation avait été fixée à :

- 10.50 €/mois pour les agents en catégorie C
- 8.50 €/mois pour les agents en catégorie B
- 6.50 €/mois pour les agents en catégorie A

Cette mesure sociale permettait, en 2013, de couvrir la quasi-totalité de la cotisation demandée aux agents.

Les cotisations ayant augmenté chaque année, Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation employeur à compter du 1^{er} juillet 2019 comme suit :

Catégories	Forfait mensuel
C	15.50 €
B	13.50 €
A	11.50 €

Vu le C.G.C.T.,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le budget communal,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Modifier et fixer les nouveaux montants des participations individuelles mensuelles à verser aux agents à 15.50 € (catégorie C), 13.50 € (catégorie B), 11.50 € (catégorie A) à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Vote : pour : 15, contre : 00, abstention : 00

CULTURE

2019.06.06. Centre social de la Guerche de Bretagne : convention 2019-2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec la ludothèque du Centre Social de La Guerche-de-Bretagne concernant les animations réalisées à la médiathèque de Domalain.

Cette convention fixe le nombre de prestations animations et les dates d'intervention d'octobre 2019 à juin 2020. Le montant de la prestation s'élève à 1 467.00 € pour 10 animations.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et notamment la convention ci-jointe.**

Vote : pour : 15, contre : 00, abstention : 00

RENDU COMPTE DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION FAITE AU MAIRE (ARTICLES L2122-22 ET L2122-23)

1. Devis QUARTA

Monsieur le Maire a signé un devis de 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC avec le géomètre QUARTA pour la modification du plan des travaux de la zone Oseraie et le suivi de l'instruction de la modification n°2 du permis d'aménager. Le début des travaux est prévu pour le 04 novembre 2019.

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. CIS de Domalain

Monsieur le Maire informe que l'architecte a été nommé.

2. ZA Vague de la Noé

Les travaux de voirie définitive sont en cours. Ils devraient s'achever dans la semaine.

3. Accotements communaux

Les travaux de fauchage des accotements communaux sont actuellement en cours sur la Commune et réalisés par l'entreprise Chanteux.

4. Fête de la musique

Il convient que chacun indique ses disponibilités pour venir aider à mettre en place et ranger le samedi 15 juin (à 08h30 ; à la fin de la manifestation).

5. Fête de la Commune

Elle aura lieu le samedi 29 juin et commencera à 21h00 avec le spectacle des Fartas (coût 2 100.00 €) et se poursuivra avec le feu d'artifice à 23h00 (coût 1 600 € TTC). Prévoir la mise en place de quelques bancs.

6. Réunion de la Commission Urbanisme

Il convient de fixer une date pour la réunion de la Commission Urbanisme en vue d'étudier un nouveau projet d'acquisition foncière. Proposition le 25/06 ou le 26/06 à 20h00 en attente de la réponse du propriétaire pour aller voir sur place.

7. Réunion de la Commission Fleurissement

Elle se réunira le 27 juin à 20h30.

8. Ouverture des plis marché de voirie

La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 25 juin à 10h30 à la mairie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 08 juillet 2019 à 20h30.

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2019.06.01	Facturation du coût de réparation d'une jardinière	12 juin 2019	12 juin 2019
2019.06.02	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis – site du Plessis – vente de terrains à Maisons Rennaises	12 juin 2019	12 juin 2019
2019.06.03	ZAC multi-sites Les Cerisiers/Le Plessis - Cahier des Charges de Cession des Terrains	12 juin 2019	12 juin 2019
2019.06.04	Service commun d'instruction des A.D.S : convention de service d'application du droit des sols – avenant n°3	12 juin 2019	12 juin 2019
2019.06.05	Protection sociale des agents territoriaux : participation employeur	12 juin 2019	12 juin 2019
2019.06.06	Centre social de la Guerche de Bretagne : convention 2019-2020	12 juin 2019	12 juin 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h47.

Le secrétaire de séance,

SUBIRY Anthony